

Safer's
TOPGUN®
WEED KILLER

ACTION RAPIDE

Supprime les mauvaises herbes du jardin et des alentours

Avant la plantation
Trottoirs et entrées
Bordure de pelouse

GARANTIE: acides gras 3 %
N° D'ENR. 23254 LOI P.A.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
DOMESTIQUE
ATTENTION (Symbol) CORROSIF

CONTENU NET 3 L
LIQUIDE
PRÊT À L'EMPLOI

Woodstream Canada Corporation, Wpk"3."47"Dtco stgg"Eqwtv"Dtco r vqp,"QP " N8U'8I 4
Tél.: 1-800-800-1819

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI

Safer's TopGun Weed Killer est un herbicide non-sélectif et à action rapide, à employer le long des édifices et des clôtures, sur les surfaces recouvertes de gravier ou de paillis d'écorce, autour des arbres, sur les trottoirs et dans les entrées, ainsi qu'avant la plantation de gazon, d'arbustes, de fleurs et de légumes. Safer's TopGun Weed Killer ne laisse aucun résidu au sol.

Il supprime un large éventail de mauvaises herbes y compris l'amarante à racine rouge, les chénopodes blancs, la spargoute des champs, la moutarde, la porcelle enracinée, le mouron des oiseaux et la mauve à feuilles rondes.

Réprime ou fait dépérir la cime de certaines plantes vivaces, entre autres, le plantain.

REMARQUE: ÉVITER QUE LA VAPORISATION ATTEIGNE LES PLANTES ET HERBES UTILES.

MODE D'EMPLOI: On obtient un rendement optimal au printemps ou à l'été sur les mauvaises herbes en croissance active de moins de 13 cm. Voir les instructions sur le côté de ce contenant ou sur le sac de plastique refermable pour connaître le mode d'emploi du vaporisateur à gâchette. Pulvériser sur les herbes à fond, jusqu'à ce que le feuillage soit bien humecté mais sans saturer. Les effets apparents se produisent habituellement rapidement, en 1 ou 2 jours. Une pulvérisation de 100 mL traitera une section d'environ 1 mètre carré. Répéter les applications au besoin tous les 14 à 21 jours pour supprimer les nouvelles plantes ou les repousses de mauvaises herbes vivaces ou de grandes mauvaises herbes annuelles.

Dangers environnementaux:

Toxique pour les organismes aquatiques

La contamination des milieux aquatiques à la suite de ruissellement peut être réduite en ajoutant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du cours d'eau.

NE PAS appliquer à un cours d'eau.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'approvisionnement en eau potable ni les

habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer dans les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou partiellement utilisés doivent être éliminés dans des lieux d'élimination de déchets dangereux provinciaux ou municipaux désignés.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Le produit peut causer une irritation des yeux et de la peau. Le produit peut être légèrement sensibilisateur. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Après l'application, attendre trois jours avant de procéder à de nouvelles plantations dans le sol traité. Peut occasionner la formation d'un dépôt blanc sur certains types de brique et de béton. Ce dépôt disparaît après plusieurs semaines. Ne pas appliquer lorsqu'on prévoit de la pluie dans les deux heures qui suivent. L'effet apparent du produit est retardé par le temps froid. **ÉLIMINATION:** Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI DU PULVÉRISATEUR

IMPORTANT INFORMATION SUR L'EMPLOI DU PRODUIT:

Utilisation du pulvérisateur:

1. Retirer le vaporisateur (nouvelle capsule à perforation, buse et tuyau) du sac de plastique refermable.
2. Dévisser la capsule du contenant et la mettre de côté – ne pas la jeter.
3. S'assurer que le tuyau est correctement placé dans la perforation de la nouvelle capsule, insérer le tuyau dans le contenant puis visser la capsule.
4. Ouvrir la buse d'un tour.
5. Diriger le pulvérisateur vers l'endriote désiré et pomper la détente jusqu'à ce que la pulvérisation commence.
6. Régler la buse...jet fin pour un traitement en espace limité, grand nuage pour une pulvérisation sur une grande surface.
7. Lorsque le pulvérisateur n'est pas utilisé maintenir la buse au-dessus du niveau du liquide pour éviter toute fuite de cette buse.
8. Pour le rangement, retirer la capsule, la buse et le tuyau et refermer le contenant avec sa capsule d'origine.
9. Rincer le vaporisateur (capsule à perforation, buse et tuyau) à l'eau avant de le ranger en évitant le contact avec le tuyau. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

10. Ranger le vaporisateur dans le sac de plastique refermable fourni à cette fin.

**RAPPEL... TOUJOURS CONSERVER PESTICIDES, CAPSULES,
PULVÉRISATEURS ET ÉQUIPEMENT CONNEXE HORS DE LA PORTÉE DES
ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT
D'UTILISER LE PRODUIT.**

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))